

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-120

### COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 4 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

-----  
DATE DE CONVOCATION :  
27 Novembre 2019

SECRETAIRE DE SEANCE :  
Luc PESSE

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

#### *Pouvoirs :*

- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) pouvoir à Monsieur PLASMANS Marc (Rully) ;
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;



\* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pour le point n°34  
Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :*  
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

#### **Ce point n'appelle aucun vote des conseillers communautaires.**

##### A) Décisions du Président :

- **Décision n°2019-034** : signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal, avec la société Manufacture de Senlis, de mise à disposition d'un local à usage de bureau au sein du bâtiment n°6 du Quartier Ordener pour un montant **816,00 euros HT pour le 1<sup>er</sup> trimestre puis 544,00 euros HT pour les autres trimestres 2019**, auquel s'ajoute les charges forfaitaires d'un montant de **1 224,00 euros par an HT, soit 306,00 euros HT par trimestre**. La convention est consentie pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et n'est pas renouvelable,
- **Décision n°2019-035** : signature de la proposition financière de la société SARL JULIEN - 14 Rue Marie Rotsen - 60800 Crépy en Valois, concernant la fourniture et la pose d'extincteurs et de plans d'évacuation dans le bâtiment n°1 du quartier Ordener pour un montant de 1 721,00 euros HT soit 2 065,20 euros TTC,
- **Décision n°2019-036** : signature de la proposition financière de la société SAS WOONNOZ - 6 Avenue Sidoine - 69009 Lyon, concernant la mise en place du projet Voltaire (outils d'amélioration du niveau d'orthographe et de grammaire) pour un montant de 3 290,00 euros HT soit 3 948,00 euros TTC,
- **Décision n°2019-037** : signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Oise (CPIE) de mise à disposition de locaux à usage de bureaux au bâtiment n°6 du Quartier Ordener, pour un montant **de 10 596,80 euros par an HT**, auquel s'ajoute les charges forfaitaires de **5 960,70 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et n'est pas renouvelable,
- **Décision n°2019-038** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition de la salle de rencontres, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Pontarmé, située Chemin du marais à Pontarmé (60520),



- **Décision n°2019-039** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition d'une salle à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes de Chamant, située place Pierre Barrachin à Chamant (60300),
- **Décision n°2019-040** : signature le contrat de prêt à usage pour la mise à disposition d'une salle de rencontres, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Villers-Saint-Frambourg-Ognon, située 1 place de l'Eglise à Villers-Saint-Frambourg-Ognon (60810),
- **Décision n°2019-041** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition d'une salle de l'ancienne Mairie, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Fleurines, située 29 Rue du Général De Gaulle à Fleurines (60700),
- **Décision n°2019-042** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Thiers Sur Thève, située 1 Rue du Général Leclerc à Thiers Sur Thève (60520),
- **Décision n°2019-043** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Rully, située 9 Grande Rue à Rully (60800),
- **Décision n°2019-044** : signature d'une proposition financière avec la société BODET SOFTWARE - 19 Route de Brumath - 67550 Wendenheim, portant sur la mise en place d'une solution de gestion des temps (absence, RTT, congés...) comprenant l'achat de logiciels et les formations y afférentes pour un montant de 9 120,00 euros TTC.
- **Décision n°2019-045** : signature d'une proposition financière avec la société Nouveaux Territoires sise 36, rue Antoine Maille - 13005 Marseille, portant sur la mise en œuvre de l'ouverture d'une plateforme de télédéclaration pour un montant de 3 000,00 euros TTC et du contrat d'exploitation annuelle pour un montant de 3 168,00 euros TTC pour une durée de 36 mois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020,
- **Décision n°2019-046** : signature de la proposition financière de la société BUREAU VERITAS - 9 Cours du Triangle - 92800 Puteaux, pour une mission de contrôle technique, concernant la réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener pour un montant de 5 940,00 euros HT,
- **Décision n°2019-047** : signature de la proposition financière de la société DIMEXPERT - 3 Rue de Sétubal - 60000 Beauvais pour une mission de Coordination Sécurité Protection de Santé, concernant la réhabilitation du bâtiment n°6 du quartier Ordener pour un montant de 7 771,25 euros HT.

B) Délibérations du Bureau Communautaire du 2 Octobre 2019 et du 25 novembre 2019

- **Délibération n°2019-BC-03-011** : Désignation de Monsieur Alexis PATRIA comme secrétaire de séance,
- **Délibération n°2019-BC-03-012** : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2019,
- **Délibération n°2019-BC-03-013** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **Délibération n°2019-BC-03-014** : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **Délibération n°2019-BC-03-015** : Autorisation de signature du Président d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement électroniques à Très Haut Débit en fibre optique concernant le bâtiment n°1 du Quartier Ordener,



- **Délibération n°2019-BC-03-016** : Autorisation de signature du Président de la Mutualité Sociale Agricole, relative à la Prestation de Service Unique d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La tarification est définie suivant le barème familial défini annuellement par la CNAF,
- **Délibération n°2019-BC-03-017** : Présentation du Rapport d'Analyse des Offres pour l'achat du véhicule de la Maison France Services Itinérante et de l'offre retenue :
  - o Société SARL Brisebras : pour un montant de 77 563,61 euros TTC,
- **Délibération n°2019-BC-03-018** : Demande de subvention au titre du Fond d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT) dans le cadre de la PRADET pour la Maison France Services itinérante ;
- **Délibération n°2019-BC-03-019** : Attribution du marché de prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse : autorisation de signature du Président :
  - o Le cabinet SEBAN et Associés proposant les prestations suivantes :

DESIGNATION	Unité	Seban & Associés
<b>Prestations de conseil juridique</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Prestations d'assistance contentieuse</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Audience devant une juridiction de 1er degré</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Audience en appel</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Réunion d'une demi-journée</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Réunion d'une journée</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Réunion d'expertise</b>		
Prix moyen en euros HT		150,00 euros
<b>Frais de déplacements</b>		
Prix moyen en euros HT		0,00 euros

- **Délibération n°2019-BC-03-020** : Avis défavorable à la demande d'exonération au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères formulée par la société SANEF,
- **Délibération n°2019-BC-03-021** : Autorisation de signature du Président de la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Territoriale de l'Oise pour une durée d'un an :
  - o Mise à disposition d'un agent de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise : 13 000,00 euros TTC pour une durée de 40 jours ;
  - o Qualité Commerce (matériels : label et communication sur les labels) : 750,00 euros.
- **Délibération n°2019-BC-04-022** : Désignation de Monsieur François DUMOULIN comme secrétaire de séance,
- **Délibération n°2019-BC-04-023** : Approbation avec modification du procès-verbal de la séance du 2 Octobre 2019,
- **Délibération n°2019-BC-04-024** : Demande de participation au titre des activités proposées par la BGE pour l'ensemble du territoire communautaire,
- **Délibération n°2019-BC-04-025** : Autorisation de signature du Président de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché n°2018-DEVECO-004, relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener, en vue de la création de plateaux tertiaires, sans incidence financière,
- **Délibération n°2019-BC-04-026** : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

~~10 DEC 2019~~

- **Délibération n°2019-BC-04-027** : Demande de subvention auprès pour la rénovation de l'éclairage public des Zones d'Activités I Communes Senlis Sud Oise,
- **Délibération n°2019-BC-04-028** : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, dans le cadre du déploiement de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre, les emballages et les ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **Délibération n°2019-BC-04-029** : Autorisation de signature du Président de la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la Ville de Senlis, relative au remboursement des frais engagés pour l'entretien de la voie verte à Senlis, pour un montant de 20 203,00 euros TTC pour le compte de l'année 2019,
- **Délibération n°2019-BC-04-030** : Adhésion au service Aides Financières d'Action Sociale (AFAS) à titre gratuit - Caisse d'Allocations Familiales,
- **Délibération n°2019-BC-04-031** : Autorisation de signature du Président de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service Unique - Caisse d'Allocations Familiales. L'avenant est conclu jusqu'au 31 Décembre 2021.
- **Délibération n°2019-BC-04-032** : Adhésion à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de l'Oise (ADIL), pour un montant de 1 360,00 euros, soit 5 centimes d'euros par habitant,
- **Délibération n°2019-BC-04-033** : Demande de subvention au titre du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la création d'une Maison France Services Itinérante.

Le Président de séance fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

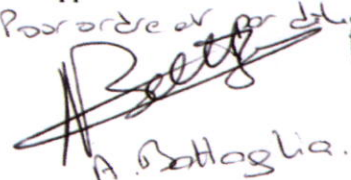
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : ~~9 DEC. 2019~~  
Et de l'affichage le : ~~10 DEC. 2019~~

Le Président,

Philippe CHARRIER

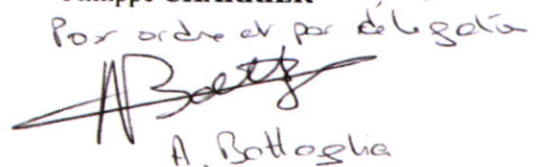
*Par ordre et par délégation*  
  
A. Battaglia.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le ~~9 DEC. 2019~~

Le Président,

Philippe CHARRIER

*Par ordre et par délégation*  
  
A. Battaglia